

## HONORAIRES D'AGENCE TRANSACTIONS

Commission d'agence TTC\* à la charge du vendeur ou le l'acquéreur suivant convention  
(% appliqué sur le prix net vendeur)

### Barème Maison, appartement et lots de copropriété :

Forfait de 5 000 €+ 4%

Barème terrain nu : forfait de 5 000€ + 4%

Place de stationnement : 1 500 € par emplacement

Les honoraires sont nets, hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de rédaction d'acte (compromis de vente) et gestion du dossier à la charge de l'acquéreur : 290€ TTC\*\*.

Honoraires de rédaction d'acte (estimation écrite pour notaire) à la charge du mandant : 90€ TTC

Pour tout acte de transaction, en cas de délégation de mandat, le montant applicable des honoraires reste celui formulé au mandat principal de l'apporteur de l'inter-agence.

Tarifs valables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

\* :TVA au taux de 20%.

\*\* : non remboursable après la signature du compromis de vente.

